

## PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Yvecrique, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 56

Nombre de conseillers communautaires présents : 45

Nombre de votants : 45+7

Quorum : 24

Membres présents : Christian DERMON - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Phillippe LACASSE - Daniel DURECU - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Membres excusés avec pouvoir : Sophie ANDRE (pouvoir à Sylvie FICET) - Pascal LOSSON (pouvoir à Daniel DURECU) - Didier DELAMARE (pouvoir à Didier DECULTOT) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoir à Philippe FERCOQ) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Aurélia SAUNIER)

Membres excusés : Dany BIARD - Gisèle CUADRADO - Martial CRESPEAU - Benoit CAUFOURIER -

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR :

- Communication des délibérations du Bureau du 11 juin 2024
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024

## Administration générale / Ressources Humaines

1. Adhésion à Seine Maritime Attractivité ;
2. Itinéraires cyclo-touristiques et aménagement stationnements vélo – demande de subvention ;
3. Engagement de la communauté de communes sur la mise en œuvre des revalorisations des professionnels de la petite enfance en vue du versement du « bonus attractivité » par la CAF ;

## Redynamisation du commerce

4. Mise en place du dispositif d'aides aux commerces du territoire ;

## Habitat – France Services

5. Rénovation de l'habitat – versement de subventions ;
6. Développement des ateliers informatiques avec l'Espace Numérique Mobile ;
7. Renouvellement du partenariat avec INHARI dans le cadre des aides à l'habitat

## Environnement

8. Bilan financier de l'exercice de la compétence Environnement ;

## Questions diverses

- Suivi de la prise de compétence PLUi
- Décentralisation de l'instruction de la publicité extérieure

## Affaires générales

### 1. ADHESION A SEINE MARITIME ATTRACTIVITE

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes à Seine Maritime Attractivité par délibération n° 39-2017 du 13 avril 2017 ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler l'adhésion de la Communauté de communes à Seine Maritime Attractivité pour l'année 2024 et de s'acquitter de la cotisation de 8 505,60 €.

### 2. ITINERAIRES CYCLO-TOURISTIQUES ET AMENAGEMENT STATIONNEMENTS VELO - DEMANDE DE SUBVENTION

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que dans le cadre du développement de l'offre de randonnée et d'itinérance douce, la Communauté de communes Plateau de Caux procède à l'inscription de ses itinéraires au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI),

Considérant que ce plan a pour objet de permettre l'établissement d'itinéraires de promenade et de randonnée, en évitant autant que faire se peut, les discontinuités pouvant résulter du fractionnement de la propriété des parcelles concernées,

Considérant que l'inscription de nouveaux itinéraires au PDESI permet de diversifier et qualifier l'offre déjà existante,

Considérant que le Département de Seine Maritime subventionne les collectivités qui effectuent des travaux et investissements sur présentation d'un dossier de demande de subvention,

Philippe Lacaisse souhaite avoir plus de précisions sur les annexes a et b.

Guillaume Mathon indique qu'elles correspondent aux dossiers qui seront transmis au Département afin qu'il instruise les demandes de classement de ces deux itinéraires cyclo touristiques.

Philippe Lacaisse demande également si des aménagements de sécurité seront réalisés. Guillaume Mathon précise que des jalonnements sont prévus, que ce ne sont pas des pistes cyclables mais des voies partagées avec un sens bien précis. Les petites routes sont privilégiées.

Philippe Lacaisse fait remarquer que la grotte de Criquetot n'apparaît pas. Il demandera à Thibaud Raulic pour qu'elle soit signalée.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De solliciter l'inscription des nouveaux itinéraires cyclo touristiques : « Au Pays Du Lin » et « Bourvil A Bicyclette » ;
- De solliciter les subventions d'entretien, d'aménagement, de promotion auprès du Département de Seine Maritime ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

\*\*\*\*\*

### 3. ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES REVALORISATIONS DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE EN VUE DU VERSEMENT DU « BONUS ATTRACTIVITE » PAR LA CAF

Monsieur Le président donne la parole à Agnès Laloi, Vice-présidente, afin de présenter la mise en œuvre de la revalorisation des professionnels de la petite enfance.

La Convention d'objectifs et de gestion pour la période 2023 – 2027 engage la branche Famille de la CAF à contribuer à soutenir l'attractivité de la filière en participant

notamment à la prise en charge d'une partie des coûts résultant des efforts de revalorisations salariales au sein des crèches financées par la prestation de service unique (Psu) des gestionnaires publics comme privés.

Cet accompagnement s'inscrit dans une dynamique plus générale de renforcement de l'intervention des Caf au bénéfice des Etablissements d'accueil du Jeunes Enfants visant à répondre aux défis majeurs identifiés pour pérenniser le parc de places existantes et développer des places nouvelles et de qualité : la persistance des écarts de financement historiques entre établissements, les limites de financement du bloc communal ou intercommunal amplifiées par un contexte inflationniste, et la pénurie de personnel qualifié au sein des établissements.

Face à l'ampleur du défi que représente le déficit d'attractivité de la filière et en cohérence avec les travaux conduits dans le cadre du Comité de filière Petite enfance, les Caf verseront à compter de 2024 un bonus « attractivité » aux partenaires gestionnaires de crèches financées par la Psu qui revaloriseront le niveau des rémunérations.

Monsieur Bouteiller interroge Madame Laloi sur la périodicité de la revalorisation des salaires.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **De mettre en place les mesures de revalorisation salariale du personnel des Etablissements d'accueil du Jeunes Enfants La Calinette et La Nourserie par une augmentation des indemnités de fonction, de sujétions et d'expertise ;**
- **De demander à la CAF le versement du bonus attractivité ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

\*\*\*\*\*

## **Redynamisation du commerce**

### **4. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'AIDES AUX COMMERCES DU TERRITOIRE**

Le président donne la parole à Daniel Durécu, Vice-président.

*Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment ses compétences :*

- *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,*

- *Coordination et pilotage d'actions destinées à dynamiser le commerce et l'artisanat ;*

Sur proposition de la Commission pour le développement du commerce

Dans le cadre du contrat de territoire 2023-2027, la Région Normandie met en place un dispositif d'aide aux commerces des territoires (ACTe) en faveur du commerce et de l'artisanat avec comme principales orientations :

- Renforcer l'attractivité normande, au travers de son développement économique et de l'amélioration du cadre de vie, tout en accompagnant et en accélérant les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique du territoire ;
- Conforter les centralités normandes pour favoriser leur attractivité ;
- Poursuivre l'amélioration de l'offre de services aux normands au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zone rurale.

Ce dispositif vise à soutenir les commerçants et les artisans du territoire ayant une devanture commerciale en centre bourg qui souhaitent :

- Procéder à des travaux de modernisation de leurs locaux d'activité,
- Renouveler leurs équipements professionnels,
- Rénover leurs vitrines, enseignes et façades,
- Elargir l'usage numérique,
- Sécuriser et rendre accessible leurs locaux à tous les publics,
- Aménager leurs véhicules de tournée (hors cout d'acquisition).

Le montant de l'aide s'élève à 40 % des dépenses éligibles hors taxes et est plafonné à 20 000 €.

Le montant des dépenses éligibles minimum doit être de 2 500 € hors taxes.

Une enveloppe de 500 000 € de subvention sera inscrite au contrat de territoire sur la période 2023 - 2027 avec une participation de 100 000 € pour la Communauté de communes Plateau de Caux et 400 000 € pour la Région Normandie.

Michel Fillocque demande si un propriétaire ayant un commerce pourrait également bénéficier de l'aide.

Le Président répond que l'aide s'adresse au commerçant exploitant le fonds sauf s'il s'agit d'un propriétaire exploitant.

Guillaume Mathon précise qu'en cas de cessation d'activité dans les 5 ans, le commerçant devra rembourser la subvention.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **De mettre en place dans le cadre du contrat de territoire le dispositif d'aide aux commerces des territoires (ACTe) porté par la Région Normandie en faveur du commerce et de l'artisanat de la communauté de communes Plateau de Caux ;**

- D'inscrire les crédits nécessaires aux BP 2025, 2026 et 2027 ;
- De valider le dossier de demande de subvention ainsi que le projet de règlement du dispositif d'aide aux commerces des territoires ;
- D'autoriser le Président à réaliser la demande de subvention dans le cadre du dispositif ACTe auprès de la Région Normandie ;
- D'autoriser les demandes de démarrage anticipé des travaux à compter du 8 juillet 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

\*\*\*\*\*

## Habitat – France Services

### 5. RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le Président donne la parole à Rémy Bonamy, Vice-président.

*Sur avis favorable de la Commission Habitat,*

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 1 345.92 € à Mr Hubert ROUSSEL domicilié à Gonzeville (commission du 08/02/2024) ;
- De 1 500 € à Mme Patricia BERGERE domiciliée à Berville-en-Caux (commission du 15/06/2023).

\*\*\*\*\*

### 6. DEVELOPPEMENT DES ATELIERS INFORMATIQUES AVEC L'ESPACE NUMERIQUE MOBILE

*Vu la délibération n° 42-2023 ;*

Considérant le partenariat 2024 avec l'Espace Numérique Mobile pour assurer un atelier informatique gratuit d'une demi-journée tous les quinze jours à France Services de Doudeville ;

Considérant que les ateliers sont complets (12 participants en moyenne) et que de nombreuses demandes ne peuvent être acceptées ;

Le Président rappelle que les ateliers numériques ont lieu dans les locaux de l'espace France service de Doudeville.

A Yerville, il y a les mêmes ateliers organisés par l'espace Delahaye.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De développer le partenariat avec l'Espace Numérique Mobile pour la tenue d'un atelier supplémentaire tous les quinze jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2024.

\*\*\*\*\*

## 7. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC INHARI DANS LE CADRE DES AIDES A L'HABITAT

Le Président donne la parole à Rémy Bonamy, Vice-président.

*Vu les statuts de la Communauté de Communes Plateau de Caux ;*

Considérant le dispositif portant actions de conseil et participations financières sous forme de subvention, en faveur d'opérations d'aménagement, de rénovation de l'habitat à destination des particuliers ;

Considérant le dispositif portant actions de conseil et participations financières sous forme de subvention, en faveur d'opérations d'aménagement et d'adaptation de l'habitat à destination des particuliers dans le cadre d'une action visant le maintien à domicile des personnes dépendantes ;

Considérant les politiques Départementales de l'habitat et du logement et notamment la prolongation du PIG Habitat jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant les conditions de partenariat avec INHARI ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler le partenariat avec INHARI pour la période du 01/06/2024 au 31/12/2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2024.

\*\*\*\*\*

## Environnement

## 8. BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT

Le Président donne la parole à Daniel Beuzelin, Vice-président.

Daniel Beuzelin présente les chiffres du bilan financier de la compétence Environnement.

La compétence environnement a retrouvé son équilibre financier.

En revanche, l'avenir du SMITVAD est incertain.

Le Président prend la parole pour résumer les différents échanges sur l'avenir du SMITVAD.

3 points importants ressortent de ces échanges :

- Le point financier,
- Le devenir de l'usine,
- Le site d'enfouissement.

Michel Fillocque demande si une baisse de la fiscalité est envisageable.

Le Président répond qu'il est difficile de s'engager sur une éventuelle baisse des taux.

Daniel Beuzelin informe que l'extension de la déchetterie de Yerville est terminée.

\*\*\*\*\*

## Questions diverses

Le président informe l'assemblée :

### ➤ Publicité extérieure

La Président donne la parole à Guillaume Mathon.

L'article 250 de la loi de finances pour 2024 est revenu sur le caractère automatique (et sans possibilité d'opposition) du pouvoir de police de la publicité extérieure des maires des communes de moins de 3 500 habitants aux présidents des intercommunalités non compétentes en matière de PLU ou de RLP (Règlement Local de Publicité). Disposition qui figurait initialement dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

En résumé, tous les maires détiennent la police de la publicité extérieure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour les maires des communes membres d'un EPCI-FP compétent en PLUi et/ou RPLi au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le transfert du pouvoir de police est maintenu, avec un pouvoir d'opposition.

Le délai de 6 mois permettant aux maires concernés de s'opposer au transfert – quelle que soit la taille de leur commune – a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le transfert au président de l'EPCI-FP aura lieu à l'issue du délai d'opposition :**

- **Soit le 1<sup>er</sup> juillet 2024 si aucun maire ne s'est opposé** dans le délai de 6 mois : la police de la publicité extérieure est alors exercée par le président de l'EPCI sur la totalité du territoire intercommunal ;
- **Soit le 1<sup>er</sup> août 2024 si au moins un maire s'est préalablement opposé** au transfert et si le président ne renonce pas à l'exercice de la police de la publicité avant le 1<sup>er</sup> août 2024.

Les maires qui se sont opposés conserveront l'exercice de cette police au-delà du 1<sup>er</sup> août 2024.

*Source : ADM76 – 13/06/2024*

\*\*\*\*\*

#### ➤ Suivi de la prise de compétence PLUi

Le Président informe, selon le tableau ci-après, que :

- 27 communes sont favorables,
- 6 communes sont défavorables,
- 5 communes sont réputées favorables,
- 2 communes dont le conseil municipal doit se réunir prochainement.

	Date Réception AR	Délibération	Nombre habitants
Amfreville-les-Champs	17/04/2024	Favorable	184
Ancretieville-Saint-Victor	13/04/2024	Réputé favorable	367
Anvéville	13/04/2024	Favorable	304
<b>Auzouville-l'Esneval</b>	<b>15/04/2024</b>	<b>Défavorable</b>	359
Bénesville	13/04/2024	Favorable	167
Berville-en-Caux	13/04/2024	Favorable	694
Boudeville	13/04/2024	Favorable	215
Bourdainville	13/04/2024	Favorable	471
Bretteville-Saint-Laurent	15/04/2024	Favorable	161
Butot	17/04/2024	Favorable	233
Canville-les-Deux-Eglises	13/04/2024	Réputé favorable	313
<b>Carville-Pot-de-Fer</b>	<b>13/04/2024</b>	<b>Défavorable</b>	97
Cideville	13/04/2024	Favorable	416
Criquetot-sur-Ouville	15/04/2024	Favorable	788
Doudeville	13/04/2024	Favorable	2460
<b>Ectot-les-Baons</b>	<b>15/04/2024</b>	<b>Défavorable</b>	397
Ectot-l'Auber	13/04/2024	Favorable	703

Etalleville	13/04/2024	Favorable	433
Etoutteville	13/04/2024	Favorable	833
Flamanville	17/04/2024	Favorable	471
Fultot	13/04/2024	Favorable	245
Grémonville	15/04/2024	Favorable	422
Gonzeville	15/04/2024	Favorable	105
Harcanville	15/04/2024	Favorable	506
Héricourt-en-Caux	15/04/2024	Favorable	977
<b>Hugleville-en-Caux</b>	<b>13/04/2024</b>	<b>Défavorable</b>	
Le-Torp-Mesnil	13/04/2024	Favorable	406
<b>Lindebeuf</b>	<b>13/04/2024</b>	<b>Défavorable</b>	411
Motteville	13/04/2024	Favorable	794
Ouville-l'abbaye	15/04/2024	Réputé favorable	
Pretot-Vicquemare	13/04/2024	Favorable	
Reuville	15/04/2024	Réputé favorable	
Robertot	13/04/2024	Favorable	205
Routes	13/04/2024	Favorable	287
Saint-Laurent-en-Caux	13/04/2024	Favorable	769
<b>Saint-Martin-aux-Arbres</b>	<b>15/04/2024</b>	<b>Défavorable</b>	
<b>Saussay</b>	<b>16/04/2024</b>	<b>Défavorable</b>	
Vibeuf	13/04/2024	Favorable	625
Yerville	15/04/2024	Favorable	2500
Yvecrique	13/04/2024	Favorable	

\*\*\*\*\*

Agnès Laloi présente un bilan de la semaine de la Petite Enfance qui s'est déroulée au mois d'avril (organisation de sorties, conférence, activités d'éveils, ateliers sensoriels).  
 Elle termine en remerciant toutes les personnes qui ont aidé à organiser cette semaine ainsi que les professionnelles du service Petite Enfance.

\*\*\*\*\*

Fin de séance à 20h00

\*\*\*\*\*

Signatures du Procès-Verbal du conseil communautaire du 8 juillet 2024

Jean Nicolas ROUSSEAU  
 Président,




Rémy BONAMY  
 Secrétaire de séance,

